

FO Paris. Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

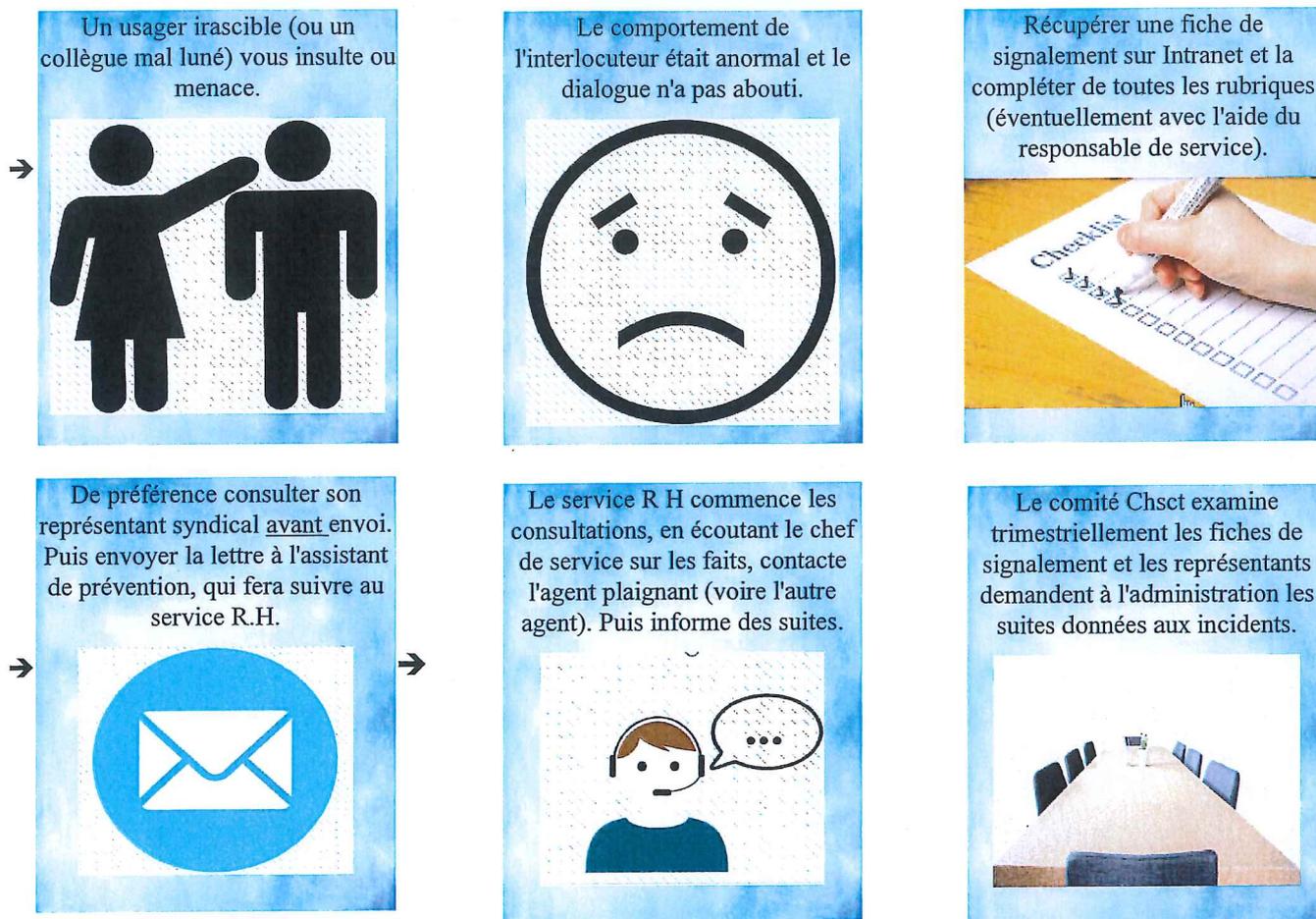
Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

13/03/2018

## CHSCTi de Paris :

Les relations entre les représentants FO FINANCES, et les agents, en faveur des conditions de travail.

### I – Fiches de signalement d'incidents. Chronologie de la procédure.



#### N.B. :

- Parmi les suites, le service R H peut proposer à l'agent auteur de la fiche de signalement, de rencontrer le médecin de prévention, écrire à l'usager une « lettre de mise en garde » (ou, pour un collègue, convoquer le mis en cause si elle a un doute sur la réalité ou la nature du comportement de celui-ci), effectuer un signalement de l'article R 40 CPP au Procureur (peu de chances de poursuites en réalité, le Parquet n'informe même pas l'administration de ses actions éventuelles), le soutenir lors d'un dépôt de plainte.

Pour information, la poursuite du harcèlement, injure et de la diffamation ne font pas partie de la politique pénale du Parquet de Paris. Celui-ci accepte de lancer des auditions policières mais laisse à la victime le soin d'effectuer les poursuites éventuelles.

- Les représentants ne sont pas informés de l'identité des agents victimes et ne peuvent donc leur porter assistance si ceux-ci ne se manifestent pas auprès d'eux. En effet, l'administration applique l'anonymisation des fiches, malgré l'obligation de discrétion des membres du comité. Par contre les représentants restent à la disposition des agents pour les orienter.

## II – Les aides données par les représentants Chsct (via leur syndicat).

1) Avoir une information indépendante sur les modalités du **droit de retrait** (en cas de danger, comme des travaux avec nuisance sur le site, ou de froid...).



2) Demander à un représentant de déposer un droit d'alerte sur le registre de la direction (en cas de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé).



3) Suggérer de petits travaux de remise en état (la remise en peinture, amélioration ou réglage accru de l'éclairage, pose de rampe...). Le représentant rédigera un projet. <sup>(1)</sup>



4) Préparer la sollicitation d'un **aménagement de poste**, dans le cadre du dialogue avec le service ou avant la visite chez le médecin de prévention.



5) Obtenir une **visite de votre service** par le Chsct. La délégation écoute les agents et fait des propositions concernant l'installation, les équipements ou l'organisation du travail.



6) Expliquer votre métier et **défendre vos conditions de travail** lors de réunions Chsct (celles portant sur la fusion ou réorganisation du service...) devant l'administration, en tant qu'expert.



<sup>(1)</sup> Grâce à l'initiative d'agents l'ayant sollicitée, puis au bon dialogue avec les parties prenantes, FO a pu obtenir la pose de climatisation à UZÈS (fait), de cloison (St-Sulpice), l'amélioration d'un bureau et de l'éclairage de tout l'accueil au rdc d'un site (BANQUE).

## III – Les informations utiles à communiquer aux représentants Chsct (via le syndicat, ou au correspondant syndical de site) pour qu'ils vous aident ou informent.

1) Informer votre correspondant de site ou votre syndicat, des événements survenant sur votre site, de problèmes sur les logiciels utilisés dans votre métier ou dans vos procédures de travail...



2) Signaler à votre syndicat des nouveautés concernant votre métiers (changements favorables ou défavorables d'objectifs, notes métiers, statistiques intéressantes).



3) Dialoguer avec votre syndicat en signalant les réorganisations internes de votre service et les modifications de tâches en résultant pour vous (en nature ou volume).



IV - **FO FINANCES** revendique des moyens en personnel et crédits pour **garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau**. N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Pascale Brizio (**Douanes**).

[fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)



**BULLETIN D'ADHESION** (à renvoyer à : **FO DGFIP Paris**,  
94 rue Réaumur, 75002 Paris)

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ----- le -----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (pour connaître le barème, nous contacter).